Feet Of Dance

SAISON (préciser l'année):……
Lieu du cours :……..
Cours choisis :…..……

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

A compléter et à retourner signée avec le règlement total à *Feet Of Dance* 45 rue de Lagny 77124 VILLENOY

Nom :	**Prénom :**
Adresse :	
Email (obligatoire) :	
Tél. Portable :	**Tél. Fixe :**
Date de naissance :	**Profession**

A fournir : - Une Photo d'identité, et un certificat médical (de moins 3 mois)	**Chèques à l'ordre de : FEET OF DANCE**	**Reprise des cours Semaine 38**

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNU ? ☐ Une pub dans la boite aux lettre ☐ Une Affiche dans la ville ☐ Internet ☐ Radio

☐ Par une connaissance ☐ Par le forum des associations, lequel …….... ☐ Autres :…..……...

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIES ET/OU DE VIDEO :

Je soussigné(e) Nom ……. Prénom …….
Autorise ☐ n'Autorise pas ☐ à publier ma (ou mes) photographie(s) et/ou une vidéo, sur internet, plaquette de communication, etc. (hors données personnelles liées à l'activité de l'association telles que mentionnées dans le règlement intérieur).

A …… Le……
Signature

REGLEMENT INTERIEUR :

Les personnes ayant réglé leur cotisation annuelle sont adhérentes de l'association Feet of Dance. L'adhésion est valable à compter du jour de l'inscription, elle comprend une assurance responsabilité civile. L'assurance individuelle accident n'est pas incluse.

Durée d'un cours est de 2h15 (1h30 pour le Tango Argentin / 2h30 pour un stage / 1h pour un cours particulier). Le changement de partenaire est de règle (Sauf si contre-indication des professeurs). L'adhérent s'engage à une propreté corporelle et vestimentaire. Un cours est offert pour essai aux nouveaux adhérents (hors stage et cours particulier).

Les cours sont collectifs et réservés aux danseurs et danseuses à jour de leur cotisation. La saison comprend en moyenne 30 à 34 cours au maximum. La saison commencera en semaine 38 de l'année en cours et se terminera en semaine 26. Il n'y a pas de cours les jours fériés ni pendant les vacances scolaires.

Vous serez tenus régulièrement informés par texto et/ou par mails des animations proposées par l'association ou par les associations partenaires et de tous changements de salles éventuelles pour les cours (voir également le site : *feetofdance.fr*).

L'adhérent s'engage à autoriser la publication de photos et vidéos le concernant et reconnait à l'association le droit d'utiliser légalement ses données personnelles dans le cadre lié à son activité ainsi que sur le site *feetofdance.fr* (site avec onglets protégés et à l'usage exclusif des membres de l'associations).

Les cours en dessous de 15 personnes inscrites ne seront pas maintenus (sauf si cas particulier). L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans la salle de cours. Il est formellement interdit de fumer dans la salle de cours. Les portables doivent être en veille pendant les cours. Il est interdit de filmer pendant les cours (droit d'image), sauf pour filmer les chorégraphies uniquement avec l'accord du professeur.

La cotisation et l'adhésion sont exigibles en totalité dès l'inscription. Une facilité de paiement en 4 fois (Octobre-Janvier) peut être toutefois accordée avec encaissement chaque début de mois (sauf si pré-inscription). Elles ne peuvent faire l'objet d'un remboursement, d'une négociation ou d'une cession. Il y aura un report de l'adhésion sur l'année suivante dans les cas ci-après : grossesse, maladie et accident > à 3 mois, justificatif ou certificat médical à l'appui (au prorata des cours manqués). En cas de déménagement supérieur à 30kms en cours d'année, le remboursement de l'adhésion aura lieu au prorata sur présentation d'un justificatif. Tout trimestre commencé est dû. L'adhérent(e) s'engage à respecter intégralement les conditions du présent règlement intérieur.

A : ..... Le .....
Signature